

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Accusons-les-56284>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°85 > **Accusons-les**

16 avril 2020

Accusons-les

L'incident



Irisation du Grand Canal d'Alsace : derrière l'arc-en-ciel, les fautes d'EDF

On ne sait pas combien de temps cela a duré, mais la centrale de Fessenheim a pollué le Grand Canal d'Alsace. Fin 2019 et début 2020, des "traces d'irisation" étaient visibles dans l'eau et sur les berges.

Ce n'est pas EDF qui s'en est aperçu. Ce n'est pas non plus EDF qui a mis un terme au déversement continu d'huile dans l'environnement, ce sont les pompiers qui sont allés boucher la canalisation. Incroyable mais vrai, l'exploitant n'avait rien pour stopper ses rejets non-maîtrisés !

Il est pourtant censé tout faire pour limiter les conséquences des pollutions qu'il génère. EDF a aussi tardé pour effectuer des prélèvements et ne les a pas fait analyser immédiatement. Et n'avait pas du tout prévu de mesurer la radioactivité. L'Autorité de sûreté nucléaire a dû insister : *"s'agissant d'un rejet d'origine inconnue provenant d'une installation nucléaire, une analyse de non contamination radioactive apparaît indispensable"* [1] . Indispensable et évidente. Mais pas pour EDF.

L'exploitant nucléaire a quand même identifié l'origine (probable) de la pollution : une caisse de 300 litres d'huile sur le toit d'un bâtiment a débordé. Pourquoi, comment, quand ? On ne sait pas. L'huile s'est écoulée via le réseau de collecte des eaux pluviales qui n'a pas de filtre et rejoint directement le canal. On ne sait pas non plus combien de litres ont été déversés dans la nature. Mais on sait que c'était déjà arrivé il y a trois ans. Sans qu'EDF n'en tire aucune leçon : la caisse n'était ni surveillée, ni nettoyée.

Laure Barthélemy

Article intégral : <https://frama.link/IrisationFessenheim>

L'affaire juridique



Chaud, chaud l'acide sulfurique à Chooz !

Puisqu'on est dans les histoires de fuites dans les centrales, revenons sur deux anciennes affaires qui concernaient la centrale nucléaire de Chooz, dans les Ardennes.

Entre fin 2011 et 2013, cette centrale a cumulé plusieurs fuites en tous genres : effluents radioactifs, hydrocarbures... Là où elle a battu des records, c'est en ce qui concerne l'acide sulfurique : deux fuites accidentelles en l'espace de moins de deux ans, soit un total de 5 830 à 13 880 litres d'acide sulfurique déversés directement dans la Meuse. Ce sont les poissons qui ont dû apprécier.

Mais pourquoi de l'acide sulfurique dans les centrales nucléaires ? Parce que c'est un produit détartrant utilisé pour assurer le nettoyage des tours aéroréfrigérantes. Et oui, c'est aussi ça la magie du nucléaire : de la radioactivité mais pas que ! Il y a aussi tout un joli cocktail d'effluents chimiques divers et variés pour entretenir toute cette joyeuseté. La coupe (d'acide) était pleine.

Nous avons donc saisi la justice pour chacune de ces fuites. Par deux fois, le tribunal de Charleville-Mézières a reconnu EDF coupable et, au total, l'a condamnée à près de 30000 €. Elle a renoncé à faire appel.

Marie Frachisse

Retrouvez tout le détail de ces deux affaires sur notre Juriblog :

www.sortirdunucleaire.org/Chooz-Fuite-d-acide-sulfurique-des-tours

www.sortirdunucleaire.org/Chooz-Seconde-fuite-d-acide

Notes

[1] Inspection du 03/01/2020 au 07/01/2020, Prévention des pollutions et des nuisances, page 3